Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 379

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : la XVIe Conférence

internationale du travail : [1ère partie]

Autor: Schmidt, Dora / H.Z.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260692

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIRECTION ET RÉDACTION Mile Emilie GOURD, Crêts ADMINISTRATION

Mn. Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de Chèques postaux 1, 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ANNONCES **ABONNEMENTS** SUISSE... Fr. 5.--ÉTRANGER . . 8.--Le numéro . . . 0.25 La ligne ou son espace : 40 centimes Le numéro . • 0.25 Réductions p annonces répétées les abonnements partent du 1 r. janvaire. A parier du juiller, il est déliré des abonnements de 6 mois (3 f ·) valables pour le semestre de l'année es cours. Deux statistiques :

En 1930, il est mort chez nous 130 citquens au cours de service militaire.

Et la même année, 131 femmes ont succombé des suites de la fièvre puerpérale.

Et cependant, un des arguments des adversaires du suffrage féminin, même en période de Conférence du Désarmement, est que les femmes ne font pas de service militaire...

Du suffrage féminin à Genève en 1932

La perspective de la discussion prochaine
— du moins, nous l'espérons — au Grand
Conseil du canton de Genève du projet de
loi de M. Albaret reconnaissant aux femmes
les droits politiques a, en tout cas, comme
premier résultat appréciable, de poser à nouveau avec netteté notre revendication devant
l'opinion, non seulement du public, mais aussi
des partis politiques, trop enclins en d'autres
temps à la traiter comme une lointaine abstraction. Le parti radical notamment vien
d'en être saisi par un de ses jeunes membres,
un féministe très convaincu, qui chasse de
race, M. André Guinand, et une séance importante a été tout récemment consacrée à
cette discussion au Cercle du Faubourg.

Séance bien nécessaire, nous semble-t-il,
d'après le compte-rendu que nous en avons

cette discussion au Cercle du Faubourg.
Séance bien nécessaire, nous semblet-til,
d'après le compte-rendu que nous en avons
sous les yeux, car il faut avouer que nous
sonmes quelque peu surprises des arguments
qu'en l'an de grâce 1932 des membres d'un
parti qui se dit progressiste, dans une ville
qui se croit progressiste, trouveat encore à aligner contre le vote des femmes, sans se
douter à quel point ils sont vieux, usés, démodés, controuvés par les faits, contraires
aux expériences faites sur tous les points du
globe et dans tous les pays de l'Europe, sauf
le nôtre et notre voisine d'outre Jura. Voici
nous dit-on, que les femmes suisses n'ont pas
besoin de devenir électrices, parce qu'elles
font presque toutes partie d'une Société et
exercent une grande influence sur les membres de leur famille (hélas! pour les célibataires, les veuves, les divorcées!), et que leur
donner le droit de vote serait augmenter le
corps électoral de certains partis, au détriment
des autres (ces messieurs n'ont évidenment
iamais lu les statistiques pourfant si fréquemdonner le droit de vote serait augmenter le corps électoral de certains partis, au détriment des autres (ces messieurs n'ont évidemment jamais lu les statistiques pourtant si fréquemment publiées, qui prouvent exactement le contraire). Voici, dit-on encore, qu'aucun pays n'a adopté le vote des femmes pour certaines régions (quand même l'histoire du mouvement suffragiste au Canada, aux Etats-Unis, aux Indes, au Brésil... montre justement tout autre chose), et que, par conséquent, il vau-drait mieux ne le reconnaître que sur le terrain fédéral (alors que nos adversaires fédéraux, eux, nous renvoient aimablement au domaine cantonal: charmant petit jeu de coups de raquette!) Voici, enfin que l'on nous assure que les femmes ne demandent-pas ce droit, puisque 15,000 sealement (ce seulement est exquis si l'on songe que les votations très spécialement fréquentées sont celles qui réunissent chez nous 20,000 électeurs!) ont signé la pétition fédérale. Et, ajoute-t-on, avec une conscience qui nous confond, dans les pays donnés en exemple, le vote des femmes n'a apporté aucune amélioration sensible: qu'il est donc beau de trancher ainsi de ce que l'on sait et ne sait pas!

Heureusement qu'à ces arguments si peu solides, plusieurs de nos partisans, M. André Guinand, M. de Maday, notre fidèle champion dans bien des campagnes déjà, ont pu opposer des données plus précises et des raisons plus neuves. Et la discussion reprendra dans une autre séance, ce dont nous nous félicitons, car si c'est pour nous, d'une part, un utile avant-goût des débats du Grand Conseil, c'est aussi pour notre cause la meilleure des propagandes.

Lire en 2me page:

In Memoriam: M^{Ne} Jeanne David. E. Go: Albert Thomas féministe. Le droit au travail de la femme mariée.

En 3me et 4me pages:

A Sue et 4 un pages;
Autour de la Conférence du Désarmement,
E. V.-A.: La fabrication et le commerce international de matériel de guerre. — J. GUEVBAUD: La Conférence d'études au Comité
International féminin pour le Désarmement.
S. B.: Fédération des Unions de Femmes du
canton de Vaud.
Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

J. VUILLIOMENET: Cinq romancières anglaises. V.: Katherine Mansfield.

Le contrôle des films dans le Canton de Vaud

Nouvelles dispositions

Nos lecteurs seront aussi heureux que nous d'apprendre la nomination par le Conseil d'Etat d'apprendre la nomination par le Conseil d'Etat vaudois de notre collaboratrice, M^{llo} Susanne Bonard, comme membre de la Commission cantonale récemment insituée de contrôle des films cinématographiques. Que M^{llo} Bonard, qui est la seule femme dans cette Commission composée de sept membres, et à laquelle son esprit clair et son intelligence prompte seront précieuses, veuille bien trouver ici l'expression de nos meilleures félicitations.

Malheuureusement, et d'après les observations

Malheuureusement, et d'après les observations qui nous sont parvenues de plusieurs côtés, et notamment du Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, on peut craindre que ni notre collabo-ratrice, ni ses collègues de la Commission, n'aient en perspective l'occasion de mettre bien souvent leurs capacités et leur jugement sain au service d'un contrôle intelligent des films. En effet, c'est seulement lorsque le Département de Justice et Police le juge opportun que la Commission de contrôle est appelée à fonctionner, ce qui, nous écrit un autre correspondant, signifie « quand il plaira à un fonctionnaire forcément subalterne de se déclarer incompétent, chose qui exige déjà une certaine indépendance de sa part vis-à-vis des puissances que sont les directeurs de cinémas! Ce fonctionnaire devra donc oser braver leurs foudres, savoir résister aux billets de faveur, ne pas craindre la qualification de pruderie et de mômerie, pour confier ses perplexités relatives à tel ou tel film au chef du Département, qui, lui, consultera la Commission...»

Celle-ci, il est vrai, peut être aussi convoquée à la requête des directeurs de salles et des muil plaira à un fonctionnaire forcément subalterne

à la requête des directeurs de salles et des mu-nicipalités: mais combien de fois cela arrivera-t-il?... Ce qui vaut mieux, c'est que ses mem-bres ont sur présentation de leur carte d'identité libre accès dans les salles de cinémas, ce qui libre acces dans les salles de cinemas, ce qui leur permettra d'exercer leur contrôle particulier à leur guise, s'ils en ont le temps. Notons en-core — et ceci nous paraît être la meilleure de ces nouvelles dispositions sur le contrôle des films — que les communes ont le droit d'interdire aux enfants de moins de seize ans, même accompagnés de leurs parents, d'assister à la représentation de certains films. M. F.



Les Femmes et la Société des Nations

La XVIe Conférence Internationale du Travail.

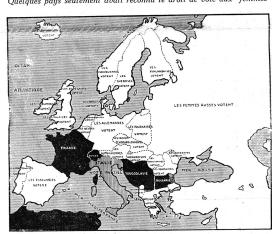
La XVI Conférence internationale du Tra-La XVI® Conférence internationale du Travail, qui vient de siéger à Genève pendant environ trois semaines (du 12 au 30 avril), s'est réunie dans de mauvaises conditions. Dans le cours de l'année dernière, la crise économique, qui influença déjà sérieusement la précédente session ¹, a pris une telle intensité que les intérêts de la politique sociale se sont presque partout concentrés exclusivement sur le chômage et la lutte contre les difficultés économiques qui en découlent. Il était donc à craindre que les sujets à étudier cette année, qui ne touchaient pas directement au problème de la crise ne soulèvent guère d'intérèt, et que, par conséquent, la participation

Voir notre article dans les Nos 358 et 359 du ouvement Féministe.

A méditer par les Antisuffragistes



L'EUROPE AVANT 1914 Quelques pays seulement avait reconnu le droit de vote aux femmes



AUJOURD'HUI

Cliché La Française

Les femmes votent intégralement ou partiellement dans tous les pays d'Europe, SAUF en Bulgarie, en Yougoslavie, en France et en Suisse.

à la Conférence soit faible. L'expérience a montré que ces craintes n'étaient pas fondées: les délégations étaient à peu près les mêmes, tant au point de vue de leur composition que de leur nombre, que celles de l'année dernière, et le travail s'est accompli de façon habituelle. On peut donc constater avec plaisir que les jours difficiles que nous traversons n'ont, jusqu'a maintenant, porté aucun préjudice au développement de l'Organisation internationale du travail. Cette organisation s'est consolidée intérieurement; le B. I. T. a, durant la période qui sépare les Conférences, maintenu d'actives relations; et l'appareil technique extérieur de la Conférence fonctionne toujours si merveilleusement que la dépression de plusieurs des délégués ne s'est pas muée en opposition sérieuse. à la Conférence soit faible. L'expérience a muée en opposition sérieuse.

Les discussions sur des questions générales d'économie furent, comme l'année passée, in-troduites par le rapport du Directeur, rapport qui fut de nouveau un chef-d'œuvre de clarté et de précision, donnant un aperçu parfait de la situation actuelle. De nouveau aussi, la

Conférence entière, et avec elle, un nombreux public ont attendu avec curiosité et intérêt ce « discours du Directeur», célèbre depuis long-temps comme le point culminant des débats. Et ce fut, hélas! pour la dernière fois! un magistral et vibrant exposé de cette personnalité si richement douée, défenseur enthousiaste des principes de la politique sociale. Qui aurait pu se douter que plus jamais cet homme de génie, après avoir présenté son rapport, défendrait ainsi, en une heure et demie d'un discours d'une si merveilleuse éloquence, cette Organisation du travail et sa politique, qui discours d'une si merveilleuse éloquence, cette Organisation du travail et sa politique, qui était son œuvre plus que celle de tout autre! Le 25 avril dernier, la Conférence en séance plénière était véritablement suspendue à ses lèvres, et en plus des nombreux amis qu'il comptait dans cette Assemblée, et qui l'écoutaient avec respect, il n'était pas un auditeur, même représentant une autre tendance, qui ne s'inclinât avec admiration devant lui. Et maintenant, au moment où nous écrivons ces lignes, cet homme n'est plus du nombre des vivants.



Les discussions de la Conférence portaient Les discussions de la Conference portaient en outre sur quatre questions spéciales: en première discussion (discussion préparatoire), la suppression des bureaux de placement payants, et l'assurance invalidité-vieillesse-survivants. D'autre part, la question de l'âge d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles, et celle de la protection des travailleurs occupés au character de la conference de la co gement et au déchargement des bateaux contre es accidents purent être complètement liqui-

dées.

1. La suppression des bureaux de placement payants intéresse particulièrement les femmes, car la plupart des bureaux privés s'occupent aujourd'hui du placement du personnel domestique. En effet, le placement d'employés de maison de toutes les catégories, depuis la simple bonne à tout faire jusqu'à la gouvernante d'hôtel, y compris le placement des enfants et des gardes-malades se fait encore en grande partie par des entreprises privées, et comme ces employés vivent prises privées, et comme ces employés vivent en communauté avec leurs employeurs, de grands dangers peuvent en résulter, si ces entreprises sont entre les mains de personnes peu sûres. Tandis que, pour la Suisse, il pa-raît facile de maintenir de l'ordre en plaçant ces entreprises sons concessions et en les centres ces entreprises sous concession et en les soumettant à un contrôle rigoureux, bien d'au-tres pays déclarèrent que seule l'étatisation des bureaux pourrait mettre fin à de graves

abus.

Une Commission, au travail de laquelle prit une part active la déléguée du gouvernement français, Mme Letellier l, prépara un questionnaire, lequel sera envoyé, pendant le courant de l'année, aux différents gouvernements. Ce questionnaire laisse percer la tandance à l'étatisation de tous les bureaux de placement; cependant on a parlé d'une exception en faveur des bureaux professionnels de placement qui sont organisés par les associauon en taveur des bureaux professionnels de placement qui sont organisés par les associa-tions patronales et ouvrières, ainsi que pour les bureaux et œuvres d'utilité publique, même si ces bureaux sont obligés de prélever une finance pour couvrir leurs frais. Les « Amies de la Jeune Fille » ont tout spécialement prode la Jeune Fille » ont tout spécialement un grand intérêt au maintien des bureaux de placement d'utilité publique. Elles ont d'ailleurs déjà fait certaines démarches, et il serait sans doute très regrettable que des bureaux de ce genre, disposant d'une expérience étendue et dont l'action bienfaisante est reconnue de cha-

dont l'action bienfaisante est reconnue de cha-cun, soient supprimés.

2. La liste des points sur lesquels sera éla-boré un questionnaire concernant l'assurance invalidité-vieillesse et survivants, liste dressée par une Commission spéciale, est fort lon-gue. Il s'agit, il est vrai, d'un problème ex-trèmement compliqué et étendu, dans lequel les questions techniques jouent un rôle im-portant. M¹e Stemberg (Pays-Bas), directrice de l'Office des assurances sociales de Hol-lande, et depuis plusieurs années la déléguée de son gouvernement à la Conférence, prit une part active comme expert, aux travaux une part active comme expert, aux travaux de la Commission.

Ni en séance de cette Commission, ni en

Mell seance de cette Commission, in en Conférence plénière sur ce sujet, il ne fut traité cette année spécialement de questions se rapportant à la femme. Cependant, il est à prévoir que l'année prochaine, lorsque l'on

Voir la liste des déléguées dans le Nº 378 du Mouvement Féministe.

discutera le projet, et tout spécialement la limite d'âge pour l'assurance-vieillesse, il se présentera des questions nous intéressant par-ticulièrement, nous autres femmes, ainsi que l'essai d'étendre aux gens de maison et aux ouvriers à domicile l'assurance sociale selon

les prescriptions internationales.

3. C'est aux travaux prépa 'est aux travaux préparatoires d'un projet de convention concernant l'âge d'ad-« projet de convention concernant l'âge d'admission des enfants aux travaux non industriels », aussi bien dans la Commission spéciale que dans la Conférence plénière, que prirent part le plus grand nombre de femes déléguées. M¹ºº Hesselgren (Suède), M¹ºº Palencia (Espagne), M¹¹º Möhrke (Allemagne, groupe ouvrier) se firent remarquer par leurs interventions énergiques, alors que M¹ºº Wasniewska (Pologne, groupe ouvrier), à propos de l'application de la loi de protection de l'enfance, plaida fort adroiteprotection de l'enfance, plaida fort adroite-ment en faveur de l'admission des femmes comme inspectrices, assistantes de police et membres des commissions de tutelle. M®® membres des commissions de tutelle. Mªe Palencia remporta un grand succès personnel à la Conférence plénière, car c'est sur sa requête qu'une clause spéciale pour les Indes de la Convention fut sensiblement modifiée et les prescriptions concernant les enfants hindous rendues plus strictes.

La Convention fixe à 14 ans l'âge minimum pour l'entrée des enfants dans le commerce et les autres emplois non industriels. Elle laisse les gouvernements libres d'élever

Elle laisse les gouvernements libres d'élever cette limite d'âge pour les emplois non in-dustriels spécialement dangereux, tels que le colportage et d'autres métiers ambulants. Des enfants en dessous de 14 ans pourront être employés, moyennant certaines restrictions, pour des travaux faciles et sans danger, qu'ils peuvent exécuter entre leurs heures de class ainsi que dans les écoles professionnelles ou pour des représentations servant à l'art, à la science et à l'éducation. Cette Convention science et à reducation. Cette Convention boucle le cycle des prescriptions internationales concernant l'âge d'admission des enfants au travail, puisque de précédentes Conventions avaient touché à l'industrie, à l'agriculture ef à la navigation. Il ne reste en plus à régler que la question de la pêche en mer. (A suivre.) DORA SCHMIDT.

IN MEMORIAM Mile Jeanne David Le 30 avril, la famille de M^{lle} Jeanne David lui

a rendu les derniers honneurs. Et nous voudrions ici brièvement ce que fut sa longue et

Elevée à Genève dans un milieu aux traditions huguenotes, elle passa ensuite quelques années à Paris, d'où elle rapporta l'idée de ces « cours »

pour jeunes filles, qui, à l'époque, étaient une nouveauté, et qui d'ailleurs n'ont pu subsister sous leur forme primitive. Mais l'auteur de ces lignes se souvient du temps où fillette, elle allait

« l'école » exactement deux fois par semaine de

10 heures! Ces quatre heures suffisaient à David — avec beaucoup de travail à domicile

- à initier ses élèves, par un enseignement aussi vivant que bref, aux principales branches de l'instruction secondaire. Comment d'ailleurs eut-elle

(Trad. française par H. Z.)

puisqu'elle était seule pour instruire plusieurs « volées »? Plus tard cependant, sans abandonner le système des « cours », elle s'adjoignit quelques collaboratrices, afin de pouvoir augmenter le nombre des heures de présence des élèves. Bien avant l'Institut Rousseau, M^{II}e David avait pra-tiqué certaines méthodes « nouvelles »; ainsi les chiffres pour la conduite ou le travail n'existaient pas chez elle, mais son enseignement était si captivant, qu'à lui seul il stimulait le zèle. Aussi, lorsqu'après plus de 30 années consacrées à son école, M^{lle} David se retira en 1915, elle fut entou-rée de l'affection et de la reconnaissance de nombreuses générations féminines. Celles-ci lui souhaitèrent un repos bien mérité, que d'ailleurs elles savaient fort bien que M^{III} David ne s'accorderait que lorsque la maladie l'y contraindrait. Sa nature active et altruiste eût trop souffert de l'inaction, et elle continua, sinon à enseigner, de moins à s'intéresser à tous les mouvements d'idées (féministes, religieuses, politiques, etc.), de même qu'aux questions sociales, et aux œuvres phi-lanthropiques. Elle fut même un membre assidu de plusieurs comités, celui de l'Association pour le Suffrage féminin entre autres. Mais un jour vint, où malgré son indomptable énergie, la ma-ladie la priva de toute activité hors de chez elle, et peu à peu la confina dans son lit. Sans révolte, Mle David accepta l'épreuve, heureuse d'accueillir avec son spirituel sourire, ceux ou celles qui venaient la voir, et conservant jusqu'à la fin son admirable optimisme qui, quelques jours avant sa mort, lui faisait dire à l'un de ses proches; «A notre âge on n'a pas le droit de se désinté-resser de la vie!» Parole dont devraient se souvenir tous ceux qui ont connu et aimé MIIe

consacrer plus de temps au travail en classe,

Le droit au travail de la femme mariée en Allemagne

Le tribunal du travail de Berlin a rendu dernièrement un jugement d'une importance pri-mordiale en ce qui concerne le droit au travail de la femme mariée. Une employée de commerce, renvoyée à la suite de son mariage, avait protesté devant le tribunal du travail, se basant sur la constitution du Reich qui garantit à tous citoyens les mêmes droits. Le tribunal reconnut le bienfondé de cette plainte et condamna l'employeur

fondé de cette plainte et condamna l'employeur à reprendre son employée ou à lui payer une indemnité de 1.200 marks.

Les considérants du jugement relèvent que le renvoi constitue un acte de dureté injuste basé sur le fait que l'employée appartient au sexe féminin. Si elle ne s'était pas mariée, ladite employée appartier de la formatique de la ployée n'aurait pas été congédiée. Or, la femme a le même droit que l'homme au mariage, et il est inadmissible que l'exercice de ce droit lui cause préjudice.

Le principe du droit de la femme mariée au ravail a été reconnu dans trois autres cas où les institutrices avaient été renvoyées à la suite de leur mariage. En Bavière, une ordonnance du 15 août 1919 prévoit le congédiement des institutrices

primaires lorsqu'elles se marient. Le tribunal suprême du Reich a rendu, dans ces trois cas, des jugements stipulant que ces décisions ne sont pas conformes à la constitution du Reich et déclarant qu'il ne saurait exister de différence de principe entre les fonctionnaires

Julie Talma, une Lespinasse, une Aïssé, une Charrière, une Marceline Valmore, une Elisabeth Browning, toutes celles à qui notre pensée en secret va porter ses fleurs... ¹ »

La romancière très jolie et très frèle fut très vite la proie d'une tuberculose pulmonaire et dut quitter l'Angleterre, pendant les mois d'hiver d'abord, durant toute l'année ensuite. Son pari venait la voir le plus souvent possible.

rei anora, qurant toute I année ensuite. Son mari venait la voir le plus souvent possible, mais il fut mobilisé en 1916 et 1917, et la jeune femme vécut des années de quasi-solitude sur la Riviera italienne et française, et en Suisse. À Ranov sur Clavane à Scarge at à

Suisse, à Baugy sur Clarens, à Sierre et à

Montana.

Je me sens malade, écrit-elle à Murry, et j'ai envie, envie de vous voir, d'avoir une maison pour vivre ensemble et un petit bébé... Voyex-vous, lui dit-elle dans une autre lettre, c'est de la folie de s'aimer et de vivre séparés... Allons-nous continuer ainsi? Ce n'est pas du tout ce que j'entends par une vie conjugale. Que j'envie X...! Ce n'est pas étonnant qu'elle puisse écrire! Il y a toujours dans ce qu'elle écrit une calme ilberté d'expression qui montre qu'elle est en paix — son toit sur sa tête, ses possessions autour d'elle et son homme à portée de sa voix d'elle et son homme à portée et son homme à portée de sa voix d'elle et son homme à portée de sa voix d'elle et son homme à portée de sa voix d'elle et son homme à portée et

hommes ou femmes. Il doit être considéré comme tout aussi inadmissible de congédier une femme qu'un homme pour cause de mariage. Le renvoi de l'institutrice est illégal et elle

a droit à son traitement.

(Informations sociales, février 1932),

A NOS LECTEURS. - L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de plusieurs articles en portefeuille, et notamment du compte-rendu des travaux du Comité de la S.d.N. contre la traite des femmes.



DE-CI, DE-LA

Au bon vieux temps.

Un de nos abonnés, plongé dans la lecture d'un bouquin d'il y a cinquante ans: Notice sur le développement du droit pénal dans le canton de Vaud, y a glané cette information remontant bien plus loin en arrière, et qu'il nous communique:

Le Plaict (charte communale) d'Apples au XIVe siècle (1327) indique que les femmes pre-naient part au Plaict (Assemblée des nobles, clercs et bourgeois), et qu'elles héritaient par droit d'aînesse, et de préférence aux hommes.» On était donc plus féminîste, il y a six siècles,

dans la campagne vaudoise que maintenant?..

Statistique réconfortante.

La Suisse est malheureusement connue comme la terre classique des sourds-muets: en effet, le recensement de 1920 indiquait encore 8000 de ces malheureux. Mais en 1930, leur chiffre a baissé 6893, ce qui représente une diminution réjouis-ante durant ces dix ans d'environ un millier de sourds-muets en chiffres ronds. Il est vrai d'ajouter que les institutions d'éducation pour sourds-muets n'ont pas encore constaté une diminution durable notoire dans leur clientèle.

M. S. U.

Succès féminins.

A Bâle, la semaine dernière, une femme a pour la première fois fonctionné comme représentante du ministère public. C'est Mile Sophie Bovet, docteur en droit, qui exerce depuis un certain temps déjà les fonctions de juge d'instruction extraordinaire.

- Mile M. Böschenstein, avocate, a été nommée secrétaire à la direction de l'assistance publique bernoise. C'est la première fois que ce poste im-

portant sera occupé par une femme.

— La première femme diplomate turque, Emi Ali Hafaz, a été appelée comme secrétaire de légation à Téhéran. C'est à l'Université de Paris qu'elle a fait ses études juridiques.

volumes de nouvelles, The dove's nest (1924), traduit en français sous le titre Nid de Colombe 1 Something childish (1924), des Poèmes, le Journal de K. Mansfield (1927), les deux volumes de ses Lettres (1928), et un

Les nouvelles de K. Maissield suffisel à faire conaître et apprécier le talent fin, évocateur, délicat, de leur auteur, mais la publication du Journal et des Lettres a suscité une admiration immense et justifiée. Je ne connais encore que par des extraits ce Journal qu'elle écrivait en tremblant parce qu'il était frem significant évoluté la publication e couloué. quelques protestations tant il dépouille une âme de femme. Les Lettres m'ont ravie, touame de temme. Les Lettres mont rave, tou-chée, et pour tout dire, réconfortée et encou-ragée par leur sincérité qu'on devine absolue, leur enjouement, leur belle tenue littéraire et surtout parce qu'elles révèlent des tristesses courageuses, des frémissements intimes, des recherches de l'absolu d'une âme d'élite. Pour avoir beaucoup souffert et beaucoup siné et si bien su pous faire partager ses

aimé et si bien su nous faire partager ses émois et ses joies, elle a fait de sa vie et de ses œuvres un double chef-d'œuvre. « Elle a rejoint cette idéale compagnie où se trouvent, si différentes de nature, mais réunies en groupe par l'élection de leurs fidèles, une réunies

d'elle et son homme à portée de sa voix.

Pauvre « comme une souris » elle travaille sans cesse; ses nouvelles et ses lettres s'envolent de tristes chambres meublées ou de petites maisons sans confort. Souvent elle est condamnée à l'immobilité complète...

J'espère qu'il n'y a pas de lits au Paradis...

Oh! que je hais les hôtels! Je sais que je mourrai dans l'un d'eux. Je serai devant un dessus de table au crochet, je ramasserai une longue epingle-neige oubliée par la dame précédente et je mourrai de dégoût.

1 Emile Henriot, dans les Nouvelles littéraires.

La mort de son frère, accouru de la Nouvelle-Zélande, sur le front et tué un mois après son arrivée, la rend folle de douleur. Sa mère aussi meurt...

Sa mère aussi meurt...
...l'être le plus précieux et le plus beau...
Il n'y a pas de limite à la souffrance humaine,
écrit-elle dans son Journal en 1920. Quand on
pense: maintenant j'ai touché le fond de la mer,
je ne puis descendre plus bas, voilà qu'on s'enfonce encore. Et il en est ainsi à jamais... Je ne
veux pas mourir sans avoir consigné ici ma
croyance que la souffrance peut être surmontée.
Car je crois cela. Que doit-on faire? Il ne peut
être question de ce qu'on appelle « la transcender ». Ceci est faux. On doit se soumettre. Ne
résiste pas. Accueille-la. Laisse-toi submerger.
Fais-en une part de la vie. Tout ce que, de la Vie
nous acceptons réellement, subit une transformation. C'est ainsi que la souffrance doit devenir
l'Amour... Je dois donner au tout de la vie ce
que j'ai donné à un seul.

Ses souffrances physiques et morales aug-mentent ainsi sa sympathie pour le monde extérieur. Voici comment elle sait voir et dé-

Le ciel sur la mer ressemblait à une immense campanule d'un bleu sombre et transparent. Vers moi s'en vint d'abord une vieille femme vêtue d'une robe noire plissée et coiffée d'un large chapeau de paille attaché sous le menton par une bande de toile; elle portait une botte de jonquilles. Puis survint un papillon à l'alle faible et tremblante, mais qui se réchauffait. Les chats dormaient sur le rebord des fenêtres. Dans un champ, devant la mer, un homme et une femme béchaient; les oliviers secouaient de l'argent, et la mer, encore très houleuse, étreignait le rivage comme dans un transport d'amour. Au retour, j'ai aperçu un vieil homme assis au coin d'un champ, avec du pain et du vin



Les femmes et les livres

Cinq romancières anglaises

(Suite) 1

Katherine Mansfield

Fille de Sir Harold Beauchamp, Kathleen vécut sa jeunesse en Nouvelle-Zélande et épousa en 1911 un homme de lettres anglais, vécut sa jeunesse en Nouvelle-Letande et épousa en 1911 un homme de lettres anglais, John Middleton Murry, qui devint en 1919 rédacteur en chef de la vieille revue The Atheneum. Sa femme y publia la plus grande partie de ses nouvelles ainsi que des critiques littéraires. Plus tard, J. M. Murry fonda une nouvelle revue The Adelphi; il a acquis une grande notoriété par ses essais et critiques. Katherine Mansfield (nom de plume de Mrs. Murry), réunit ses nouvelles en deux volumes traduits en français: Félicité (Bliss) et Garden party 2 Après la mort de la jeune romancière,

party ² Après la mort de la jeune romancière, son mari publia ses œuvres posthumes, deux

¹ Voir les Nos 375, 376 et 377 du *Mouvement*, ² Tous deux chez Stock, à Paris: 24 f. fr.

recueil de critiques Novels and Novelists (1930). ² Les nouvelles de K. Mansfield suffisent

religieuse portugaise, une Baskirtseff,

Librairie Stock, Paris, en préparation.
 La traduction des Lettres de Katherine Mansfield, vient de paraître chez Stock, à Paris, 1931;
 18 f. fr.